

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 27 mars 2025

Séance du : 27 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 21

Absents ou excusés : 9

Seuil de la majorité absolue : 11

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 25.03.713

Objet : Présentation et adoption du Budget Primitif 2025 et reconduction de l'autorisation de la fongibilité des crédits

ANNEXE : Budget Primitif 2025

Le 27 mars 2025 à 10h00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTEES : (20 membres)

Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Olivier GUERRA, Victor DENOUVION, Serge DEUILHE, Monsieur Patrick LEFEBVRE, Loïc GOJARD, Didier LAFFONT, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Emilienne POUMIROL, Messieurs Philippe PETIT (pouvoir à Madame Véronique VOLTO), Bernard PRINCE (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA), Mesdames Françoise SIMEON (pouvoir à Monsieur Serge DEUILHE), Florence SIORAT (pouvoir à Monsieur Sébastien VINCINI), Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (9 membres)

Madame Julie ALBOUY, Monsieur Laurent FOREST Mesdames Sandrine FLOUREUSSES, Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Patrice LAGORCE, Mesdames Lauriane MASELLA, Brigitte SEGARD et Monsieur Lionel WELTER.

Le débat d'orientations budgétaires 2025 s'étant tenu le 4 mars 2025 lors du précédent Conseil d'Administration, soit moins de 2 mois avant le vote du budget, il n'est pas nécessaire d'en rappeler le contenu.

Après avoir indiqué que le projet de Budget Primitif pour 2025, présenté en M57, prévoit une augmentation des cotisations des adhérents, lesquelles étaient inchangées depuis 2015, afin d'arriver à financer les dépenses prévisionnelles de fonctionnement et d'équilibrer le budget, Monsieur le PRESIDENT présente le Budget Primitif 2025, par chapitre, tel que proposé en pièce jointe.

Le Budget Primitif 2025 est arrêté aux sommes suivantes :

Budget primitif 2025	Dépenses	Recettes	Evolution par rapport au BP n-1
Section de fonctionnement	612 496,00 €	612 496,00 €	- 7,0 %
Section d'investissement	319 296,00 €	319 296,00 €	12,6 %
TOTAL DU BUDGET	931 792,00 €	931 792,00 €	- 1,1 %

De plus, il y a lieu également de se prononcer chaque année sur l'utilisation du dispositif de fongibilité des crédits (virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 %, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), prévu en M57 par le Code Général Collectivités Territoriales (article L.5217-10-6).

En effet, cette disposition permet de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, lorsque la situation le nécessite, le Conseil d'administration étant informé des mouvements opérés au cours de l'une de ses séances les plus proches.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Primitif 2025, présenté par Monsieur le PRESIDENT, ci-annexé ;
- D'autoriser et de donner délégation à Monsieur le PRESIDENT pour la mise en œuvre de la mesure de fongibilité des crédits pour l'exercice 2025, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour chaque section ;
- D'autoriser Monsieur le PRESIDENT à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI